



LE LIEN N° 45 du 29 Août 2024

CLERMONT-LE-FORT

Chères Clermontoises, chers Clermontois,

1. JUMELAGE MILITAIRE

Début juillet, le 3ème escadron du 1er RTP de Francazal est venu célébrer officiellement, lors d'une journée d'exercices sur le terrain pour fêter les 20 ans de l'escadron, le jumelage avec notre commune prévu depuis la dernière passation de commandement qui avait eu lieu au sein de notre village.

Cette cérémonie s'est déroulée au ramier communal en présence du maire, d'élus, du colonel et divers gradés et officiels militaires.

Après la signature, les discours et les échanges officiels, notre commune est désormais rattachée à cet escadron pour partager des événements, des aides ponctuelles dont des ramassages de dépôts sauvages, des aides au nettoyage et autres actes divers.

2. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les 30 juin et 7 juillet dernier, suite à la dissolution de l'assemblée Nationale par le Président de la République, se sont déroulés de nouvelles élections législatives.

Sur notre circonscription, la 10ème, le résultat final de ce suffrage a été l'élection du président du SICOVAL, Mr Jacques OBERTI sous l'étiquette LNFP avec un résultat final au 2ème tour du 7 juillet 2024 de 61,07% contre 38,93 pour son adversaire RN Caroline FALGAS-COLOMINA.

Sur notre commune il a été crédité de 218 voix, soit 70,32 % contre 92 voix, soit 29,68 % pour la liste RN, avec une participation de 74,61 %.

Notre nouveau député suivant la règle de non cumul de mandat a donc dû démissionner de son poste de président du SICOVAL mais aussi de son poste de maire d'AYGUESVIVES.

Son remplaçant à la tête du SICOVAL a été élu par l'assemblée du Conseil Communautaire le 19 août à Labège. Le nouveau président du SICOVAL est Mr Bruno CAUBET, maire d'ISSUS.

3. INVASIONS TOURISTIQUES

Cette année encore, lors de forts épisodes de chaleur, notre commune est assaillie par des personnes venues en quête de fraîcheur sur nos bords d'Ariège mais qui ne sont malheureusement pas toutes respectueuses de notre environnement ou qui commettent nombres d'incivilités en tous genres.

Aussi, nous avons décidé en collaboration avec le conservateur de la réserve naturelle et la gendarmerie de Castanet de tenter d'agir sur le stationnement sauvage et anarchique dont le plus problématique, celui du chemin Saint-Maurice, afin de minimiser autant que faire se peut l'impact de ces véhicules sur ce tronçon de voie communale.

Après avoir reçu en mairie le nouveau capitaine de la gendarmerie de Castanet ainsi que le Major, et après avoir fait une tournée sur site, il a immédiatement compris notre situation et notre problème, il nous a assuré de son soutien et décidé de continuer à patrouiller et verbaliser tous les weekends estivaux comme son prédécesseur.

Sur le chemin Saint-Maurice pour faire suite à cette invasion de véhicules et à la demande de certains habitants de la commune, l'équipe municipale a décidé en accord et avec l'aide, la co-organisation, la coordination et le financement de la Réserve Naturelle Régionale et au regard de l'anarchie du stationnement sauvage hors parking sur la chaussée en bord de route malgré les panneaux d'interdiction,



de procéder à des travaux de mise en place de potelets en bois, comme aux Fraysses et à la Riverotte. Ceci afin de retrécir la chaussée à une seule voie de circulation avec refuges permettant le croisement de véhicules entraînant de ce fait l'impossibilité de se garer sur le bas-coté. Espérons que ces aménagements permettront de régler ce problème récurrent, dangereux et impactant pour les riverains et utilisateurs de cette voie communale.

L'équipe municipale a été obligée de prendre cette décision, certes contraignante pour certains riverains, mais soutenue par d'autres absolument ravis car parfois bloqués sans pouvoir sortir de chez eux.

En effet si un incident majeur de type noyade, incendie, accident ou malaise d'un visiteur ou d'un riverain venait à se produire et que les véhicules de secours ne puissent pas y accéder, il en va de la responsabilité du maire et il est inacceptable que l'incivilité et l'égoïsme de certains se répercute sur des citoyens ou élus responsables.

A la Riverotte, devant l'impossibilité à trouver des vigiles durant cette période olympique ou bon nombre d'entre eux ont été dépêchés en région parisienne, nous avons accentué les présences des écogardes et surtout du garde particulier assermenté de la commune et autorisé à distribuer des PV.

Il semblerait que cela a été efficace au regard de la fréquentation hors parking qui a nettement diminué de ce côté-là de l'Ariège en fin d'été.

4. STATIONNEMENT INTERDIT OU DANGEREUX

Depuis le 24 août 2024, la commune est dotée d'un PVe (Procès Verbal Electronique). Le PVe est un procès-verbal réalisé sous forme numérique.

Dans notre commune, le Garde Particulier, les Agents de la RNR et les élus OPJ (officiers de Police Judiciaire) sont habilités à utiliser cet outil. Ce PVe est essentiellement utilisé pour réguler le stationnement gênant ou dangereux dans les quartiers de la Riverotte, des Fraysses et sur le chemin Saint-Maurice. **348 PVe** ont été émis entre le 24 juillet et le 29 août soit : **La Riverotte** : 196 **Les Fraysses** : 23 **Saint Maurice** : 124 **Autre** : 5

Nombre de contraventions dressées par la Gendarmerie sur l'ensemble de la commune : Environ **200**.

Malheureusement, aucune rétribution financière n'est versée à la commune.

Attention, si vous n'avez pas encore votre QRCode pour accéder à ces quartiers, demandez-le par mail à la mairie .

5. VANDALISMES

Divers panneaux d'interdiction de stationnement, de stop, d'indication ou de limitations de vitesse seuls ou avec leurs mats ont fait l'objet de vols ou de détériorations sur plusieurs endroits de notre commune. Paris stupides, collectionneurs ou simplement personnes mécontentes de s'être fait verbaliser. Sur le chemin des Claux, les potelets en bois limitant le stationnement ont été en grande partie, bêtement et gratuitement, vandalisés. La municipalité a dû dans l'urgence effectuer des travaux pour continuer à empêcher le stationnement sauvage en dehors du parking prévu pour les visiteurs de bords d'Ariège. Des cailloux d'enrochement ont été disposés en lieu et place de ces potelets en attendant leur remplacement prévu cet automne.

6. EAU SECOURS

Grace à l'implication des élèves Clermontois de l'école Jocelyne Grivet, des enseignantes, d'élus et de parents d'élèves mobilisés avec la Réserve Naturelle Régionale sur le projet de territoire sur la préservation de l'eau via le projet "eau secours", celui-ci a pu être mené à son terme en fin d'année scolaire.

Les élèves se sont particulièrement investis avec un objectif clair : sensibiliser les usagers de la réserve naturelle pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Afin de nourrir et construire leur projet, ils ont pu expérimenter des ateliers en classe et sur le terrain, visites régulières sur la réserve avec étude de la faune et de la flore, plantations de haies, etc...

Alertés par les enjeux de préservation de cette nature à deux pas de leur école, les élèves ont ensuite élaboré une stratégie visant à informer les usagers afin de réduire les atteintes sur l'eau et ils se sont lancés dans la création de supports visuels tant humoristiques que percutants.

Ces petits messages illustrés rejoindront prochainement la signalétique de la réserve.

Nous saluons bien évidemment le travail et l'engagement de ces jeunes éco-ambassadeurs pour la nature de leur commune.

7. PARKING RÉSERVÉ ÉCOLE

Comme vous le savez, à la rentrée 2024 c'est un ALAE qui va prendre en charge le temps périscolaire. Plusieurs personnes vont intervenir à l'école Jocelyne Grivet. A cet effet, nous allons « privatiser » le parking de l'école. Un arrêté a été pris en ce sens, et il sera appliqué dès que les panneaux routiers seront installés. Ce parking sera réservé au personnel de l'école et un macaron avec QRCode devra être apposé sur leur parebrise. Cette restriction vaut pendant les horaires d'école ou le personnel sera présent, de 7h30 à 19h sur les périodes scolaires. Les parents pourront toujours faire un « arrêt bisou » pour déposer ou récupérer leurs enfants.

VOTRE EQUIPE MUNICIPALE